

## MAIRIE de VILLEGLY

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 23 janvier 2023 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – SANCHEZ – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI - FOURES.

Absente excusée : M. et Mmes MAURY – BROUSSE - BELUCHE.

Secrétaire de séance : M. GREFFIER Michel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

**- AGGLO : DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE.**

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre du financement du projet d'extension du centre médical et paramédical, pour lequel la commune s'est portée candidate auprès de la Région Occitanie, il y a obligation que la participation de l'Agglo soit identique à celle de la commune.

Le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention auprès de la Région s'élevant, pour la commune, à 70 752 €, il y a lieu de solliciter le même montant auprès de Carcassonne Agglo et ce au titre du FPIC 2023, 2024 et 2025.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- REGION : DEMANDE DE SUBVENTION PARCOURS SPORTIF.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre de sa politique sportive et équipements de proximité, il est prévu la réalisation d'un parcours de santé, ainsi que la création d'un pumtracks sur le site du City Park.

Afin d'accompagner financièrement ce dossier, il propose à ses collègues de solliciter une aide auprès de la Région.

Cette opération s'élève à 155 175.50 € H.T.

Il rappelle qu'une subvention de l'Agence Nationale du Sport a déjà été octroyée.

Accord unanime du Conseil Municipal, pour la demande de subvention auprès de la Région Occitanie.

**- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION CARCASSONNE AGGLO.**

M. le Maire présente à ses collègues le schéma de mutualisation de Carcassonne Agglo.

Ce schéma permet de regrouper des missions, au niveau de l'Agglo dans divers domaines administratifs, informatiques, activités.

Il rappelle que cette mutualisation est basée sur le volontariat et l'engagement des communes.

Il sollicite l'avis de ces collègues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à ce schéma.

**- AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) CARCASSONNE AGGLO.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que dans le domaine de l'urbanisme et du développement local, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est le document de planification moteur auquel l'ensemble des P.L.U. des communes doivent s'adapter.

Le SCOT est porté par Carcassonne Agglo et dans le cadre de la procédure chaque commune doit donner son avis.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le SCOT.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AGORA PAR CARCASSONNE AGGLO.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a mis en place, l'application AGORA qui permet de gérer la restauration scolaire et ce en partenariat avec Carcassonne Agglo.

Cette intercommunalité souhaite généraliser, dans le cadre de la mutualisation des moyens, cette application à l'ensemble des communes.

M. le Maire donne lecture d'une convention dans laquelle il est prévu l'installation de l'application et la maintenance.

Compte tenu que cette application est déjà en place sur la commune, M. le Maire propose à ses collègues de ne conclure la convention avec Carcassonne Agglo que pour la partie maintenance.

La durée de cette convention est de 4 ans pour un abonnement annuel de 1 020 €.

Après en avoir **délibéré, accord unanime** du Conseil Municipal.

- **PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT : RETRAIT DE LA DELIBERATION 75/2022.**

M. le Maire rappelle à ses collègue que par délibération du 05 décembre 2022, le Conseil Municipal sollicité par Carcassonne Agglo, avait décidé d'appliquer le partage de la taxe d'aménagement.

Il s'avère que dans le cadre de la Loi des Finances 2023, les dispositifs ne sont plus applicables et la dite délibération doit être retirée.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **BUDGET 2023 : OUVERTURE DE CREDITS.**

M. le Maire informe ses collègues que dans l'attente de l'approbation du budget primitif 2023, des crédits peuvent être ouverts au niveau de l'investissement afin de permettre le règlement des dépenses en cours.

La Loi prévoit que l'ouverture de ces crédits soit limitée au quart des crédits ouverts au cours du budget de l'année précédente.

Le montant s'élève à 200 658 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DEVIS D'HONORAIRES : PLAN ALIGNEMENT CHEMIN DU BUGA.**

M. le Maire informe ses collègues qu'il a été interpellé par les riverains du chemin du Buga, à l'occasion d'un futur projet d'habitation, concernant sa largeur.

Afin de clarifier la situation, il propose qu'un plan d'alignement soit établi par la commune et indique qu'il a sollicité le Cabinet BRAHEM-GUENERET, géomètres pour cette mission dont le devis s'élève à 1 450 € H.T.

Il rappelle que ce chemin est classé dans le domaine public communal.

Suite à une enquête publique réalisée en 1993, sa longueur est de 140 mètres et sa largeur 3.00 mètres.

Accord unanime du Conseil Municipal pour engager la procédure ainsi que l'approbation de la mission du cabinet BRAHEM-GUENERET.

- **AMICALE DES ANCIENS DU GENIE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

M. Michel GREFFIER, informe que la commune a été sollicitée par l'Amicale des Anciens du Génie pour une subvention exceptionnelle liée au remplacement du drapeau de cette association qui est en très mauvais état.

Le montant de cette acquisition s'élève à 1 432.80

Il propose comme pour les autres associations une aide de 500 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- S.O.E.M.N. : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES (PI).**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'une convention de prestations de services a été signée entre la commune et le S.O.E.M.N. pour le contrôle des bouches d'incendie.

Cette convention arrivant à terme le 31 décembre 2022, il propose son renouvellement.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- DIVERS.**

**- Transfert parcelles lotissement Le Crouzet :**

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour évoquer cette question non prévue à l'ordre du jour.

Ce dernier se prononce favorablement.

Il indique qu'à la demande du notaire de la Société HECTARE, il est proposé le transfert complémentaire de la voirie, des espaces verts et du bassin de rétention de ce lotissement à la commune.

Après débat, il est proposé de surseoir à cette décision dans l'attente que le problème des plantations existantes dont l'abattage soit éventuellement à la charge de la Société HECTARE.

**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. Stéphane AZEMA rend compte de la réunion avec la responsable académique du secteur concernant la vie scolaire. Pas de problème particulier et notamment le maintien des classes.

M. Christophe FOURES alerte le conseil du problème de l'absence de cendriers dans les lieux publics communaux.

Une réflexion sera menée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,

  
Alain MARTY

